

Ordre du jour de la séance de Conseil Municipal du 5 février 2025 :

1. Subvention allouée au titre de la répartition 2024 du produit 2023 des amendes de police relatives à la circulation ;
2. Choix d'une convention de participation pour les risques « santé » et « prévoyance » et mandat au cdg69 pour mener la procédure ;
3. Mise en place avec la COPAMO d'une convention de prestations de services mutualisés relative à la promotion et à la valorisation du territoire ;
4. Mise en place d'une convention relative aux modalités d'aménagement de stationnements à l'angle des routes départementales n°342 et n°36 en sortie du hameau des Sept Chemins ;
5. Modification des taux d'indemnités de fonctions des élus ;
6. Modification du tableau des effectifs ;
7. Avenants à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat ;
8. Subventions aux associations ;
9. Questions diverses.

Le Maire
Olivier BIAGGI

A blue circular official stamp of the Mayor of Orliénas is partially visible behind a handwritten signature in blue ink.